

ressources en eau à l'intérieur du territoire du Yukon et des territoires du Nord-Ouest.

**M. G. H. Aiken (Parry Sound-Muskoka):** Monsieur l'Orateur, je voudrais dire quelques mots mais auparavant, une question de Règlement, je me demande si le ministre pourrait nous expliquer pourquoi nous devons étudier cet amendement en ce moment.

**L'hon. M. Chrétien:** Monsieur l'Orateur, il s'agit juste d'un amendement technique pour assurer que dans ce bill sur les ressources en eau, l'énoncé est en accord avec celui du bill sur les pêcheries. C'est simplement une définition nouvelle qui consiste à remplacer le mot «déchets» par l'autre mot qui est mentionné dans la motion. C'est un amendement technique proposé par le Sénat et nous n'y avons aucune objection.

**M. Aiken:** Puis-je poser une question au ministre? Comme la modification à la loi sur les pêcheries n'a encore subi ni l'étape du rapport ni la 3<sup>e</sup> lecture à la Chambre, peut-on me dire ce qui adviendra de cet amendement si la loi sur les pêcheries n'est pas adoptée exactement comme le prévoit le gouvernement?

**L'hon. M. Chrétien:** Tout changement à la loi sur les pêcheries nous causerait un peu de souci. Toutefois, on s'efforce, il est clair, d'utiliser les mêmes expressions dans le projet de loi. Les députés peuvent toujours essayer d'entraver la bonne collaboration entre les différents ministères, mais je ne crois pas que ce soit sage.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre, s'il vous plaît. Je tiens simplement à mettre les députés en garde, mais comme la discussion est intéressante, je suis disposé à donner la parole au député de Parry Sound-Muskoka s'il a des commentaires à faire sur la motion à l'étude.

**M. Aiken:** Le ministre m'ayant fourni la toile de fond, j'ai quelques observations à faire. Je voudrais faire une remarque dont la portée est fondamentale. Il s'agit ici d'un très petit amendement concernant la loi sur les eaux intérieures du Nord, mais l'amendement qui nous est soumis montre à quel point le gouvernement a abordé au petit bonheur, avec insouciance et sans coordination l'ensemble du problème de la pollution des eaux, de la gestion des ressources en eau, des affaires du Nord ainsi que tous les bills qui ont été présentés à la Chambre au cours de cette session.

C'est le genre de choses que beaucoup de députés de l'opposition, voire certains ministériels, se sont efforcés de faire comprendre au gouvernement—à savoir qu'il importe de

[L'hon. M. Chrétien.]

parvenir à une certaine coordination des activités touchant la pollution des eaux et la gestion des ressources en eau de notre pays. Il importe que l'on confie à une personne, à un organisme, à un ministre ou à une organisation le soin de coordonner toutes les initiatives prises par le gouvernement fédéral pour empêcher la pollution des eaux.

**L'hon. M. Chrétien:** Monsieur l'Orateur, le député me permettrait-il de lui poser une question?

**M. Aiken:** Bien volontiers.

**L'hon. M. Chrétien:** Comme le député le sait, il y aura une commission dans le Nord et l'administration des trois lois sera assurée par cette commission. Cela devrait répondre aux aspirations du député.

**M. Aiken:** Mon argument est beaucoup plus fondamental que cela, monsieur l'Orateur. J'endosse la modification dont nous sommes saisis et je ne m'y oppose pas à cause de la façon dont on l'a traitée. Cependant, je signale que ces trois bills ont été constamment échangés entre trois comités. Un comité ignorait ce que l'autre faisait, un ministère ne savait pas non plus ce que les autres faisaient. Il y a eu toutes sortes de manœuvres entre les gens qui s'occupent de la gestion des ressources en eau en vertu de la loi sur les ressources en eau du Canada, de la loi sur les eaux intérieures du Nord que nous sommes en train d'étudier, de la loi sur les pêcheries et de la loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques.

Tout avait assez bien commencé car la définition de «déchets» était la même dans les trois bills. Quand le comité des pêches et des forêts a étudié le bill sur les pêcheries, toutefois, il a décidé que le terme «déchets» ne convenait pas à cette loi et il apporté un amendement pour le remplacer par l'expression «substance nocive». On a renvoyé le bill sur les ressources en eau du Canada, le bill C-144, au comité des ressources nationales et des travaux publics. Nos délibérations ont duré du début de février jusqu'en mai et la Chambre a enfin adopté le bill. Pendant ce temps-là, la Chambre était saisie de la loi sur les pêcheries qui fut renvoyée au comité des pêches et des forêts. Le projet de loi sur les pêcheries visait le même but mais en apportant plus de précision.

J'aperçois le ministre des Pêches et des Forêts (M. Davis) et je dois dire qu'il est allé plus loin que la loi sur les ressources en eau du Canada. Néanmoins, on a modifié le bill sur les pêcheries et le terme «déchets» a été remplacé par «substance nocive».